



# ATTENTION AU BRUIT

**MERCI!**

Les beaux jours sont propices aux repas en terrasse, aux retrouvailles, au bricolage et au jardinage.

Pour que chacun puisse profiter de l'été en toute sérénité, adoptons les bons réflexes et respectons notre voisinage:

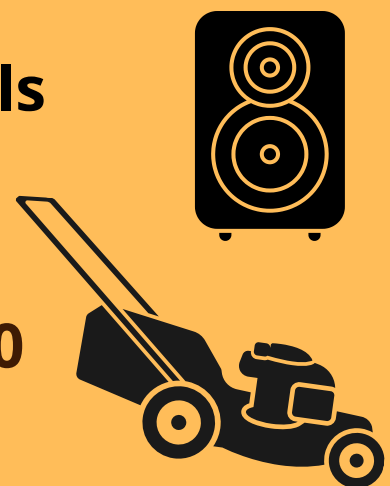
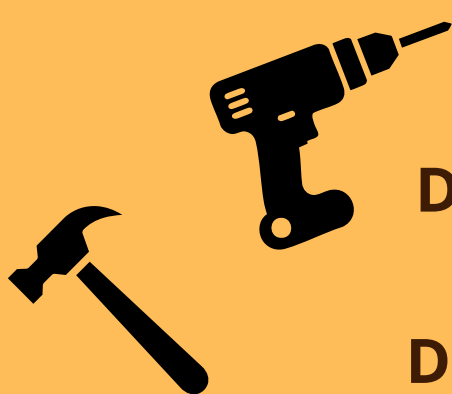
- Modérons le volume de la musique et des soirées.
- Limitons les nuisances sonores, de jour comme de nuit.
- Respectons les horaires pour les travaux de bricolage et de jardinage.

## Horaires autorisés pour les appareils de bricolage et de jardinage :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 19h30

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h



Le bruit de voisinage peut être sanctionné à toute heure lorsqu'il porte atteinte à la tranquillité d'autrui.

Un été agréable, c'est un été vécu dans le respect de chacun.